



Principal accès au site



Front végétal à constituer



Haies à préserver



Organisation préférentielle des formes bâties ou installations



Secteur interdit aux constructions (seuls, les aménagements paysagers, le stationnement, les installations de faible hauteur et de faible volume sont acceptées)

1

Zone 1AUH : Site pour l'extension et la diversification de l'ESAT (6200 m²)



Principes de composition urbaine et de programmation

Respecter l'environnement de la bâtisse en partie Nord Est du site

Permettre uniquement l'installation de constructions complétant ou prolongeant les activités actuelles du site (restaurant/hébergements)

Echéance :

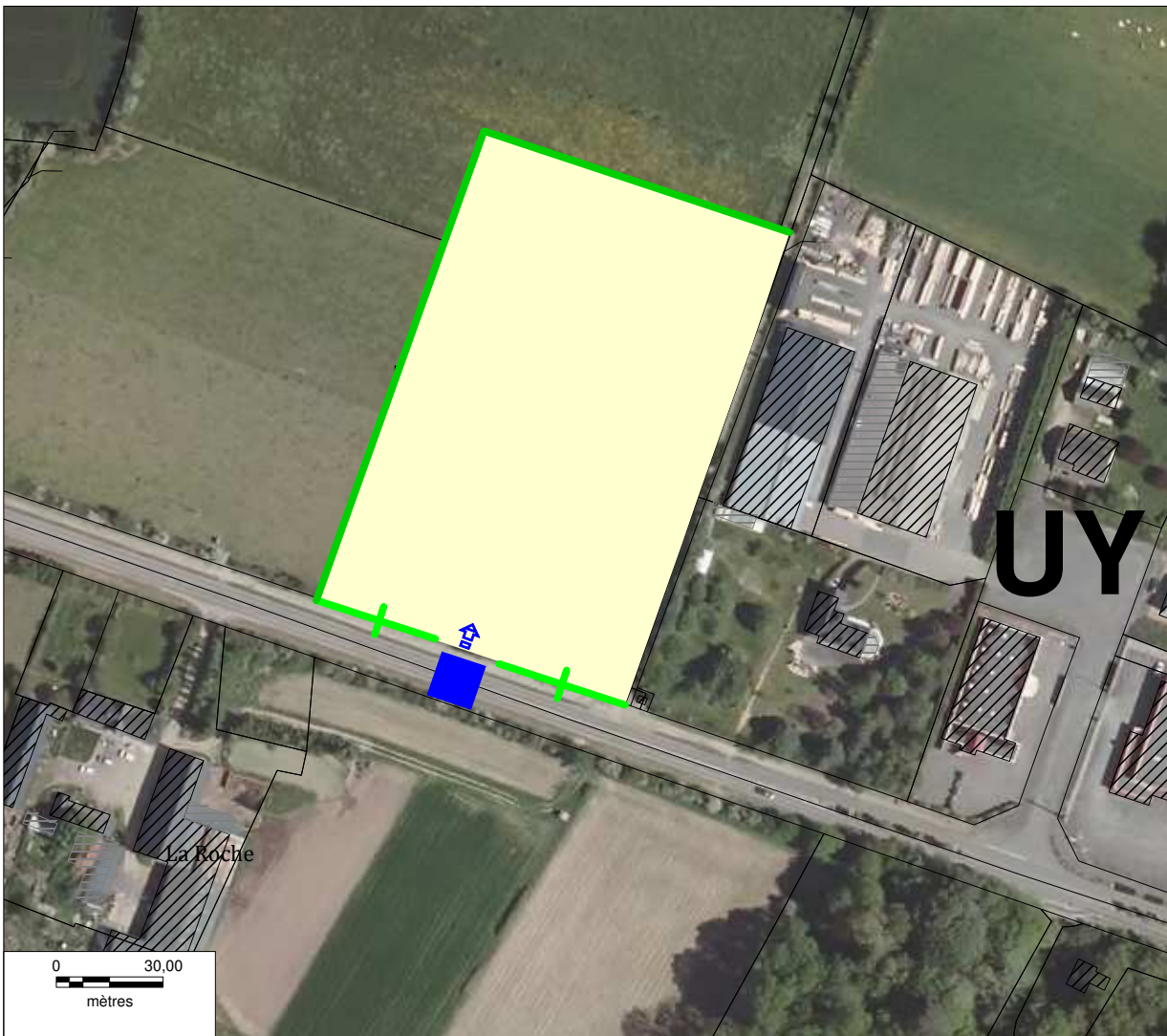
Du court au long terme





Programme d'aménagement potentiel :


Salles de séminaires, de réunions, de réceptions, bâtiments et installations nécessaires au fonctionnement et à la diversification du site

**Densité
minimale**

/



-  Principal accès au site
-  Aménagement sécuritaire à prévoir
-  Front végétal à constituer
-  Haies à retravailler et à densifier si possible pour réaliser des fenêtres visuelles sur le site et intégrer les futures formes urbaines

2	Zone 1AUY : Site de confortement de la zone artisanale (1,26 ha)	
<u>Principes de composition urbaine et de programmation</u>		
Rechercher une certaine continuité urbaine (organisation, implantation, volumétrie, hauteur, ...) par rapport au site artisanal historique en partie Est		
<u>Echéance :</u>		
Du court au long terme		
<u>Programme d'aménagement potentiel :</u>		
Non défini		
	Densité minimale	/